

TRISOMIE 21 Côte d'Or

Maison des associations, Bte C7,
2 rue des Corroyeurs,
21000 DIJON

Tél : 03 80 43 47 87

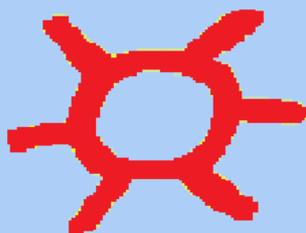


Site internet :

<http://www.trisomie21-cotedor.org>

Email :

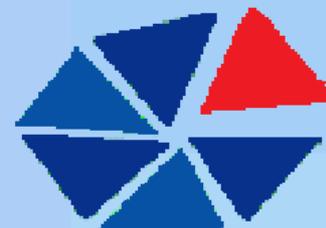
info@trisomie21-cotedor.org



L'ENVOL



N° 54 : Printemps - été 2016



TRISOMIE 21 Côte d'Or Insertion, 111 rue d'Auxonne 21000 DIJON, 09 79 02 83 75
trisomie21.insertion@gmail.com

Le mot de la Présidente

ALERTE



L'Association a un regain d'activités :

Nous avons pu renouveler la Commission Petits Déjeuners qui reste toujours très active.

Nous avons pu remplacer Anne-Laure CAMÉLOT et pérenniser ainsi le Service d'Intégration Professionnelle.

Nous avons trouvé de nouvelles activités et nous envisageons un nouveau projet enthousiasmant.

Donc, **l'Association a plus que jamais besoin de vous** : parents, professionnels, bénévoles... pour renforcer l'équipe actuelle.

Mon mandat de présidente se termine à l'AG du 4 mars 2017. On attend un bénévole parmi les parents, prêt à reprendre le flambeau. Quant à moi je resterai très active au sein de l'association

Alors, contactez nous par mail, téléphone, courriers et autres moyens afin que l'Association puisse pérenniser son organisation et tous ses projets.

Merci et bonnes vacances,

Dominique MISSEREY

CHANGEMENT

au

service d'intégration professionnelle !

voir page 6

DIJON



HOUSTON

Sommaire :

♦ Echos des AGO et AGE, et des CA des 11 mars et 10 juin.	p 2
Carnet	p 4
♦ Joyeux anniversaires.	p 5
♦ Service d'intégration professionnelle. Réunion de parents de jeunes enfants.	p 6
♦ Des activités de tous genres pour tous ...	p 7
♦ Partenariats et communication extérieure.	p 9
♦ Infos : La prime d'activité pour travailleur handicapé Double abattement sur les successions. Agefiph, le montant des aides diminue, mais pas de panique.	p 10
♦ Dates à retenir.	p 11
♦ Le rêve américain : un jeune trisomique devient patron. Des écoliers rendent hommage à leur camarade trisomique	p 12

Echos de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 février 2016

1°) Rapport moral de l'activité de l'association :

Depuis l'assemblée générale du 7 février 2015, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Il y a eu aussi quatre réunions du bureau. Un Conseil des adultes avec trisomie 21 s'est tenu le 23 octobre 2015.

Point sur l'intégration professionnelle :

Anne-Laure Camelot a poursuivi sa mission au sein du service d'intégration professionnelle.. Le C.A. a validé les deux synthèses écrites présentées les 29 mai et 4 décembre 2015.

Information :

IFSI (étudiants infirmiers) ; Divers Lycées (Arcades, Simone Weil, Prépa école infirmière, BTS de Beaune...), des bénévoles ;

Réunions nationales :

Le 30 mai 2015, a eu lieu l'assemblée générale de la fédération Trisomie 21 France à laquelle nous n'avons pu aller.

Le 12 juin 2015, réunion médecins et professionnels de santé à Lyon avec Trisomie 21 France 'La douleur : diagnostic et prise en charge ; L'hypnose médicale pour rendre les soins plus accessibles ; Evaluation neuropsychologique et remédiation cognitive dans l'accompagnement des personnes avec Trisomie 21)

Réunions locales :

- Commission Exécutive de la MDPH : 5 réunions ;
- Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) : une réunion ;
- Comité Entente Régionale (CER) : 6 réunions ;
- Comité de Pilotage ERI : 7 réunions ;
- Commission Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA) de l'Agence Régionale de Santé (ARS): 10 réunions ;
- FSU Translad : séminaire sur l'annonce du diagnostic d'une différence ;
- 10 ans de la MDPH ;
- Comité des partenaires : orientations départementales complémentaires en faveur des PH : 1 réunion ;
- Forum des ESAT ;
- Forum Handicap et Sports ;
- UNIFAF ;
- Collectif Inter-associatif : 6 réunions ;
- Réunion Inter-associative (subventions) ;
- Cap Qualif' PEP 21 ;
- ARS Handidactique :
- signature de la Charte Romain JACOB ;
- Fondation LEBAUX – Radio Campus : enregistrement d'une émission (Xavier, Guillaume, Pierre-Yves) ;
- APF : Les Etat Généraux de l'Inclusion autour de la santé ;
- Conseil Général : remises de médailles aux bénévoles ;
- Réunions internes (Trisomie 21 Côte d'Or) :
 - * Mise en pratique de la formation « Autodétermination » de 6 jeunes (1 à 2 fois par semaine) ;
 - * Réunion de parents de jeunes enfants (30 mai 2015) ;
 - * Rencontre de l'équipe « Cœur en Chœur » ;
 - * Refonte du site Internet avec iBP du 25 juin au 09 octobre 2015, puis « en autonomie »...

Manifestations :

- Participation au Grand Déj' des associations le 27 septembre 2015 ;
- Campagne d'affichage dans les bus DIVIA la semaine qui a précédé la journée nationale de la trisomie 21 ;
- 15 novembre 2015 : Opération Petits Déjeuners à l'occasion de cette journée : => 6215 petits déjeuners distribués à 2591 familles.



Informations :

- L'Envol est paru 2 fois + 1 numéro spécial (petits déj) ;
- La mairie de Dijon met toujours gracieusement à notre disposition le local rue d'Auxonne ;
- Proposition par la Mairie de concerts à l'Auditorium de Dijon ;

Activités :

- Sortie à la neige : 5 participants ;
- Sortie Bowling : une vingtaine de jeunes ;
- Foulées Rotariennes ;
- Sortie familiale: Nigloland ;
- Sortie restaurant + Péniche Cancale avec Fil O Mène ;
- Sortie restaurant + cinéma (avec Sira) ;
- Reprise des séances d'ostéopathie (M. CRUZ) ;
- Groupe de parole : vie amoureuse et sentimentale (Sira) ;
- Initiation au Golf (Quetigny) ;
- Dîner dansant ;
- Musicothérapie pour les plus jeunes : avec Julie GEBEL dans les locaux du SESSAD Aurore ;
- Chorale Cœur en Chœur : depuis juillet 2015 nous hébergeons cette nouvelle activité. C'est une chorale composée d'accompagnants et de jeunes avec trisomie 21 ou d'autres handicaps avec déficit intellectuel ;

Temps de bénévolat :

- Présidente : temps moyen : 6 heures 30 par semaine, temps annuel : 337 heures, soit une estimation financière de $337 \times 13 = 4\,381$ euros ;
 - secrétaire et trésorière adjointe et juridique : temps moyen : 8 heures par semaine, temps annuel : 425 heures, soit une estimation financière de $425 \times 13 = 5\,525$ euros ;
 - trésorière : temps moyen : 7 heures, temps annuel : 360 heures, soit une estimation financière de $360 \times 13 = 4\,680$ euros ;
- soit un total de 1 122 heures ;

- Temps moyen annuel passé par les bénévoles :
Bénévoles (hors petits-déjeuners) : 452 heures ;
Opération petits déjeuners : 5 049 heures ;

TOTAL : 6 623 heures, de bénévolat soit 64 002 euros (SMIC).

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

2°) Rapport financier :

Le rapport financier de l'association est présenté par la trésorière de Trisomie 21 Côte d'Or.

Modifications de fonctionnement en 2015 :

- Mise en place d'une comptabilité
- Simplification de la gestion des comptes et livrets bancaires :

Une seule banque au lieu de 2

(4 comptes et livrets au lieu de 9 : 2 comptes courants, 1 livret A plafonné à 76 500 euros, 1 compte sur livret plafonné et non taxé)

Résultats financiers exercice 2015 :

Nous avons reçu : 36 600 euros

84 adhésions 2015 pour 3400 euros

des dons et subventions pour 3100 euros

des intérêts financiers pour 2800 euros (dont 1600 au titre de 2014)

un recette nette de l'opération petits déjeuners de 27300 euros (dont 2700 euros de dons)

Nous avons financé : 32 870 euros

25600 euros pour l'activité intégration

2500 euros pour les activités de jeunes et des familles et les cours de musicothérapie

4770 euros de frais de fonctionnement (1400 de frais postaux, 1700 de cotisations et dons, 450 de fournitures administratives, 360 achat d'une plieuse, 290 assurance, 290 déplacements)

Compte d'exploitation de l'association encore positif : 3712 euros → Malgré la baisse très importante des aides pour l'activité intégration. Grâce au succès constant de l'opération petits déjeuners



Les comptes ont été examinés par les censeurs des collèges « parents » et « personnes qualifiées », le 25 janvier 2016. Ils ont eu accès à tous les comptes, constaté l'existence de tous les justificatifs, aussi bien en recettes qu'en dépenses et de ce fait la parfaite régularité des dépenses, qui entrent toutes dans l'objet de l'association. Le procès-verbal de l'examen des comptes est lu à l'assemblée générale, les censeurs recommandent à l'assemblée générale d'approuver les comptes de l'association. Soumis à l'approbation de l'assemblée générale, le rapport financier est adopté à l'unanimité des votants, à mains levées.



3°) Présentation du budget :

Pour 2016, il est proposé par le conseil d'administration de maintenir les tarifs de 2015, soit :
adhérents : 40 €;
second adhérent dans un couple d'adhérents : 25 €, soit au total 65 € pour une double adhésion;
pour un jeune adulte qui participe régulièrement aux accompagnements :
si les parents sont adhérents : 25 euros pour l'adulte avec trisomie 21 ;
si les parents ne sont pas adhérents : 40 euros pour l'adulte avec trisomie 21 ;
pour les adultes du service d'intégration professionnelle : ils paient un forfait de 150 euros dans lequel est comprise l'adhésion de 25 euros.
sympathisants : maintenu à partir de 10 €.

Vote de la somme donnée à la recherche : comme l'an dernier, l'assemblée décide de retenir le montant de 2 % des bénéfices.

4°) Election des censeurs :

A l'unanimité, les membres présents ou représentés réélisent M. Bon et Mme Chatelet dans les fonctions de censeur, le premier au titre du collège « parents », la seconde au titre du collège « personnes qualifiées ».

5°) Elections en vue du renouvellement partiel du conseil d'administration :

Dans le collège « parents », quatre sièges sont à pourvoir, ceux de Danièle Beaujard, de Michèle Bernard, de Chantal Caillet et de Dominique Misserey (Mme Bernard ne se représente pas).

Dans le collège « personnes qualifiées », trois sièges sont à pourvoir : ceux de Mme Anne-Marie Battault, de Mme Elise Von Gunten et un siège vacant. Marie-Christine Pétament est candidate sur ce dernier siège.

Trois assesseurs ont été désignés par les membres présents, parmi les personnes qui ne sont ni candidates, ni parentes ou alliées à un candidat.

- premier assesseur : Mme Geneviève Zimmer ;
- deuxième assesseur : M. Joël Castella ;
- troisième assesseur : Mme Caroline Grison ;

Sont proclamées élues les personnes suivantes :

Collège « parents » : Danièle Beaujard, Chantal Caillet et Dominique Misserey ;

Collège « personnes qualifiées » : Anne-Marie Battault, Elise Von Gunten et Marie-Christine Pétament.

Echos des Assemblées Générales Extraordinaires des 6 février et 11 mars 2016

Faute de quorum, l'assemblée générale extraordinaire du 6 février a été ajournée et une nouvelle (sans condition de quorum) a pu se tenir le 11 mars.

De nouveaux statuts, tenant compte des préconisations de la fédération Trisomie 21 France, ont été présentés article par article, débattus et votés.

Les nouveaux statuts sont consultables sur le site : [ASSOCIATION Statuts](#).



Echos des CA des 11 mars et 10 juin 2016

Bureau :

Le nouveau bureau a été élu, consultable sur le site : [ASSOCIATION Fonctionnement Bureau](#).

Opération petits-déjeuners :

Il s'agit d'assurer la pérennisation de l'opération pour 2016.

La nouvelle organisation se met en place et nous avons un nouveau coordinateur.

Le lieu où se préparera l'opération sera le gymnase du CFA la Noue.

Service d'intégration professionnelle :

Le travail avec la chargée d'intégration professionnelle et les conditions de prise en charge ont été précisés compte tenu de besoins élargis.

Les entretiens pour trouver la personne qui remplacera Anne-Laure CAMELOT se poursuivent.

Formation aux premiers secours :

En collaboration avec les secouristes de la Poste, une formation aux premiers secours adaptée pourra être dispensée à un groupe de jeunes avec Trisomie 21.

Communication :

Un bénévole s'est proposé et pourrait participer aux activités socio-culturelles, faire des photos et restituer quelques informations afin d'alimenter la communication.

Le site ne peut être « vivant » sans un retour sur les différents événements qui ont lieu ...

Des formulaires ont été envoyés aux familles afin qu'elles autorisent ou pas la publication de photos les concernant.

JOYEUX ANNIVERSAIRE

à celles et ceux qui sont nés en :



Juillet :

le 1er : **Anne** (35 ans),

le 7 : **Hugo** (19 ans),

le 8 : **Anaïs** (28 ans),

le 13 : **Théo** (19 ans),

le 22 : **Amandine** (34 ans),

Benjamin (38 ans),

le 25 : **Morgane** (21 ans),

Camille (23 ans),

Adrien (30 ans),

le 26 : **Lyna** (8 ans)

Août :

le 16 : **Gbo** (7 ans),

le 22 : **Vivien** (30 ans),

le 23 : **Lisa** (9 ans),

le 25 : **Emmanuelle** (38 ans),

le 28 : **Gwendoline** (36 ans)



Septembre :

le 2 : **Fabrice** (34 ans)

le 9 : **Claire** (33 ans),

François-Eric (10 ans),

le 11 : **Léa** (22 ans),

le 16 : **Magali** (35 ans),

le 18 : **Xavier** (31 ans),

le 19 : **Laurent** (42 ans)



Octobre :

le 1er : **Julien** (32 ans),

le 7 : **Léo** (5 ans),

le 8 : **Aurel** (6 ans),

le 13 : **Alexis** (29 ans),

le 18 : **Justine** (27 ans),

le 28 : **Clément** (27 ans)



Novembre :

le 14 : **Myriam** (32 ans),

Nikola (24 ans),

le 16 : **Céline** (23 ans),

le 21 : **Mathias** (9 ans),

le 28 : **Zoé** (19 ans),

Adam (11 ans)



Décembre :

le 3 : **Philibert** (16 ans),

le 7 : **Jacques** (14 ans),

le 8 : **Hélène** (25 ans),

le 10 : **Julie** (15 ans),

le 12 : **Sylvain** (24 ans),

le 17 : **Damien** (20 ans),

le 19 : **Nicolas** (30 ans),

le 20 : **Myriam** (23 ans),

le 26 : **Anne** (32 ans)

le 29 : **Augustin** (25 ans).

Retrouvez les
aussi
sur le site
internet
chaque mois.



Service d'intégration professionnelle

Le 24 juin, la plupart des jeunes suivis par le service d'intégration professionnelle ont dit « au revoir » à Anne-Laure Camelot.



De nombreux professionnels, avec lesquels elle a travaillé depuis plus de 9 ans pour insérer les jeunes dans différents domaines d'activité (que ce soit en stage ou sous contrat) étaient présents.

Des familles de l'association avaient naturellement tenu à être là.

A cette occasion, la nouvelle chargée d'intégration : Mélanie Millerand a été présentée à tous. C'est elle, qui à partir du 22 août, prendra en charge le service.



Plus de photos sur le site.

Anne-Laure et Mélanie

Réunion de parents de jeunes enfants

Depuis quelques années, nous rencontrons les parents de jeunes enfants en présence du Dr A. MASUREL, neuropédiatre, et L. JOLY, psychologue, toutes deux du Centre de Génétique.

Cette réunion a eu lieu le 21 mai 2016.

Nous avons eu la joie de faire connaissance avec 2 nouvelles familles, celles de Nabil et d'Amoury.

Les échanges ont été riches entre tous, la journée s'est poursuivie par un repas, dehors, au soleil.

Par contre, le groupe de parole entre frères est sœurs n'a pu avoir lieu en raison de leur absence.

A noter: une demande des familles qui rejoint celle des plus grands et plus âgés : une conférence sur « **Patrimoine et Handicap** »



Des activités de tous genres pour tous ...

Un bal costumé pour les petits



Le 5 mars nous avons renoué avec le bal costumé pour les petits, dont le dernier remontait à une dizaine d'années !

A cette occasion, le chèque de l'opération mimosa du Lions Club (voir page 8) nous a été remis.

Une sortie au « Touroparc » pour des plus grands

Le 28 mai, 5 jeunes de l'Association Trisomie 21 accompagnés par « Fil ô Mêne » se sont rendus à Romanèche-Thorens au « Touroparc ».

Nikola, Sarah et Nino ont particulièrement apprécié le carrousel qui se trouve à l'entrée du parc.



Sophie et Nino n'étaient pas très rassurés lorsqu'ils étaient proches des animaux.

Delphine a participé à tout ce qui lui a été proposé avec entrain.

La journée a été appréciée par tous et le très beau temps l'après-midi a participé à cette réussite.



Du sport :



Initiation au billard le 30 janvier

et



Bowling le 20 mai

Des photos et + sur le site : [ACTIVITES pour les jeunes avec Trisomie 21 Sportives](#)



Des ateliers cuisine :



Cupcakes le 5 février



et apéritif dinatoire le 18 mars

Des photos et + sur le site : [ACTIVITES](#) pour les jeunes avec Trisomie 21 Culturelles

Des soirées de gala :



Cœur en chœur le 31 mai

et



Danse le 11 juin

Plus de photos sur le site : [ACTIVITES](#) pour les jeunes avec Trisomie 21 Culturelles

Une activité familiale :



Le ciel peu clément avait refroidi les participants habituels, ce qui fait que les foulées rotariennes n'ont pas enregistré autant de coureurs et marcheurs que d'habitude !

Trisomie 21 Côte d'Or était toutefois au RV, comme chaque année, plusieurs coupes lui ont été décernées :

- groupe le plus nombreux,
- équipe comportant le plus de femmes !

Au revoir Sira !

Sira, étudiante espagnole, est devenue bénévole à T21 CO pendant son cursus à Dijon et a beaucoup donné aux jeunes pendant 2 ans, en participant à de nombreuses activités. Ils ont tenu à faire une petite fête pour la remercier.



Partenariats et communication extérieure.

15-16 janvier : Opération mimosa et jacinthes organisée par le Lions Club Dijon Vallons à notre profit



La vente de mimosa et de jacinthes qui a eu lieu sur 2 sites : Intermarché des Saverney à Fontaine les Dijon et Super U de Talant a eu un FRANC SUCCÈS, puisqu'à 14 heures le samedi toutes les fleurs étaient déjà vendues, alors que l'opération était initialement prévue jusqu'à 20 heures !

Finalement, dommage qu'il n'y en ait pas eu plus ...

Le président du Lions Club Dijon Vallons Michel Verpeaux a remis un chèque d'une valeur de 2200 € à l'association Trisomie 21 Côte d'Or.

Des photos et + sur le site : [PARTENARIATS](#) [Partenaires](#) [Actions communes](#)

4 mars : Vente de vin à Beaune au profit de TRISOMIE 21 et de France Alzheimer

Plusieurs familles avaient fait le déplacement à Beaune (dont 4 jeunes avec Trisomie 21) pour participer à la vente aux enchères de 250 bouteilles. Les cuvées étaient pour certaines exceptionnelles.

Cette vente organisée par Viti Vini Spirit, association des étudiants de BTS TC a eu lieu pour la 4ème année, mais c'était la première fois que nous en étions - pour partie - bénéficiaires.

Quelques-uns se sont pris au jeu des enchères - souvent pour la première fois - et sont repartis avec leurs trésors (à consommer bien sûr avec modération !)

Un chèque de 2390 € nous a été remis le 11 mai au CFPPA de Beaune.



20 mars : Course pour la solidarité « Les athlètes solidaires » Stand de sensibilisation

Le dimanche 20 mars, des étudiants de Sciences-Po ont lancé la première édition de la course des Athlètes solidaires.

De 14 à 18 heures, 400 coureurs ont arpenté le parc de la Colombière au profit du service génétique du CHU de Dijon, les sponsors reversant 5 € par tour effectué par un coureur.

Six associations, dont Trisomie 21 Côte d'Or, étaient présentes pour sensibiliser le public.



Photo Bien Public



INFOS

La prime d'activité pour travailleur handicapé

Depuis janvier 2016, la Prime d'activité complète les ressources des travailleurs aux revenus modestes. Cette nouvelle prestation concerne également les personnes percevant l'allocation aux adultes handicapés (Aah). Explications.

Salariés en milieu ordinaire, en milieu protégé – comme les Esat (établissements et services d'aide par le travail) –, ou travailleurs indépendants, les personnes en situation de handicap qui exercent une activité professionnelle peuvent prétendre à la Prime d'activité. Versée par la Caf, cette prestation est également ouverte aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah). Deux situations sont à distinguer. Pour les personnes percevant des revenus d'activité inférieurs à 280 euros (soit 25% du Smic environ), l'Aah continuera d'être prise en compte comme prestation : elle est déduite en totalité du montant de la Prime d'activité. Pour les personnes dont les revenus d'activité sont supérieurs à 280 euros, l'Aah sera prise en compte également comme revenu d'activité. Un simulateur et une demande en ligne, intégrant ces dispositions, sont disponibles sur le site caf.fr. Les bénéficiaires de l'Aah concernés ont jusqu'au 30 septembre pour accomplir ces démarches : la Caf étudiera leurs dossiers en calculant leur Prime d'activité depuis janvier 2016.

...

Pour savoir si vous pouvez prétendre à la Prime d'activité, calculez votre droit grâce au simulateur dédié aux allocataires de l'Aah :

<https://www.caf.fr/visite-guidee/la-prime-d-activite/prime-d-activite-et-beneficiaire-aah>

Salima Matassem

Vies de famille, revue de la CAF mai 2016 p5

Un double abattement pour les successions au profit des personnes handicapées.

Un enfant handicapé bénéficie de deux abattements cumulatifs :

Le premier est celui prévu par l'article 779 I du Code général des impôts (CGI) au profit des descendants. Il est de 100 000 €.

Le second résulte de l'article 779 I du même code. Il s'applique aux handicapés physiques et mentaux et son montant s'élève à 159 325 €. Pour y prétendre, il doit être atteint, à la date de transmission, d'une infirmité physique ou mentale, congénitale ou acquise, l'empêchant de travailler «dans des conditions normales de rentabilité »

Pour en savoir + :

<http://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/succession-handicap-abattement-cumulatif-negligeable-14865.htm#.Vzx10vmLS70>

Agefiph, le montant des aides diminue, mais pas de panique !

C'est un peu comme résoudre la quadrature du cercle. Plus les entreprises embauchent de travailleurs handicapés, moins elles versent de contributions. Et moins elles versent de contributions, plus le budget de l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) se réduit. Et plus le budget de l'Agefiph se réduit, moins il y a de moyens pour accompagner les travailleurs handicapés en poste, pourtant, logiquement, de plus en plus nombreux. Certains prétendent, non sans ironie, que le système aura rempli ses objectifs lorsque le budget de l'Agefiph sera égal à zéro. Cela signifiera que toutes les entreprises assujetties sont en conformité avec la loi. Mais quid alors du financement des postes adaptés, de l'aide humaine, de la formation pour soutenir ces entreprises valeureuses et leurs salariés handicapés ?

Pour en savoir + :

<https://emploi.handicap.fr/art-aides-agefiph-budget-1004-8731.php>





**Consultation de dépistage
et de prévention bucco-dentaire
pour enfants, adolescents
et adultes handicapés.**

Pour prendre rendez-vous (la consultation a lieu tous les vendredis matin) ou pour tout renseignement, téléphoner au :

Service d'odontologie de l'Hôpital Général
3 rue du Faubourg Raines
21000 DIJON
Tél : 03 80 29 56 06

**Centre de Référence
« Maladies Rares »**

Consultation Trisomie 21
Pédiatre-Neuropédiatre :
(Également ouvert aux adultes)

Docteur Alice MASUREL-PAULET



Centre de Génétique
CHU de **DIJON**
Hôpital d'enfants
RV au 03 80 29 53 13



**Prochains
Conseils
d'Administration**

Sachez que même sans être membre du conseil d'administration, tout adhérent peut demander à assister à ses séances, pour en savoir plus que les "échos du CA" ou/et pour émettre des propositions, exposer un problème...

L& prochaine séance se tiendra à la maison des associations les **vendredi 16 septembre et 2 décembre 2016 et 3 mars 2017 à 20h00.**



**Réservez
dès**

**le 20 Novembre
2016 :
traditionnelle
Opération
Petits-
Déjeuners**



Sur le site,
widget
AGENDA
de l'association
vous trouverez
(en principe)
toutes
les dates !

Les **ENVOLS** de l'année en cours
et des deux années précédentes
sont consultables (en couleur)
sur le site :

COMMUNICATION Journal L'ENVOL



L'ENVOL

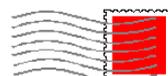


Si VOUS CHANGEZ D'ADRESSE
n'oubliez pas de nous donner
VOS NOUVELLES COORDONNEES
cela vous permettra de rester informés...

postale

ou

mail



machin@bleu.fr





Le rêve américain !

UN JEUNE TRISOMIQUE DEVIENT PATRON

C'est un bel exemple du rêve américain. Blake Pyron, un Texan de 20 ans, est devenu le plus jeune entrepreneur de sa ville, Sanger, au nord de Dallas, malgré son handicap. Atteint de trisomie 21, il a tenu à monter sa propre affaire : devenir marchand de glaces ambulant. Son camion a accueilli ses premiers clients ce week-end. Il a même un employé, un ami âgé de 15 ans. Pour faire taire les préjugés sur ses compétences en gestion, le jeune homme a pu compter sur le soutien de ses parents et un bon samaritain qui a financé et accompagné le projet. «On nous a beaucoup dit que notre fils ne pourrait rien accomplir par lui-même, mais nous n'en avons pas tenu compte. Je veux pousser les mères d'enfants comme lui à croire en eux», a expliqué la maman de Blake, Mary Ann. D'autant que son camion, la «Blake's Snow Shack» (la «Cabane des neiges de Blake»), a rencontré un franc succès avec plusieurs dizaines de clients dès son ouverture ce qui, au regard de la population de la ville (7 000 habitants), est plus qu'encourageant.

Direct matin du 9 mai 2016

Des écoliers rendent hommage à leur camarade trisomique

Une dizaine d'enfants d'une école primaire du Lincolnshire, dans l'est de l'Angleterre, ont laissé un beau souvenir à leur camarade, Rory Kettles, atteint de trisomie 21.

Agés de 11 ans, ils sont en effet dans la même classe depuis leur entrée à l'école, mais vont se séparer dans quelques mois, car ils entreront au collège dans des filières différentes. Lors d'une course organisée pour la fin d'année scolaire, ils se sont donc concertés pour laisser Rory franchir la ligne d'arrivée en tête. Courant doucement, ils se sont donnés les bras et ont ainsi tous fini derrière leur ami.



« Leur idée a fait fondre en larmes de nombreux parents présents. Ces enfants ne se rendent pas compte combien ils sont exceptionnels », a souligné l'une des membres du personnel éducatif. De son côté, leur professeur principal s'est dit « incroyablement fière de cette bande d'amis, d'autant plus que cette initiative est uniquement venue d'eux-mêmes »

Direct matin du 20 juin 2016

Vidéo : <http://www.directmatin.fr/emotion/2016-06-20/des-ecoliers-rendent-hommage-leur-camarade-trisomique-732403>



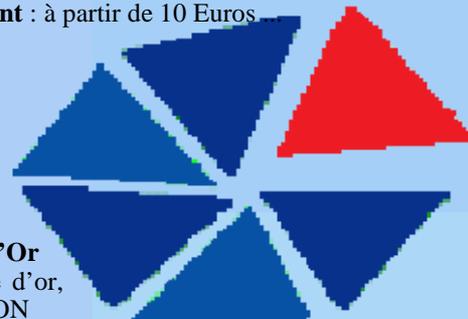
Il n'est jamais trop tard pour cotiser...

... plus nous serons nombreux et plus nous pourrons être efficaces !

Si vous souhaitez rejoindre notre association

- en tant qu'adhérent, il vous en coûtera : 40 Euros
- en tant qu'adhérent : **personne avec Trisomie 21, conjoint ou enfant d'un adhérent** : 25 Euros
- en tant que **sympathisant** : à partir de 10 Euros ...

TRISOMIE 21 Côte d'Or
est éligible au bénéfice des réductions d'impôt :
66% des sommes versées sont déductibles de vos impôts
dans la limite de 20% du revenu net global.



Les chèques sont à libeller à l'ordre de **TRISOMIE 21 Côte d'Or**
et à adresser au siège de l'association : TRISOMIE 21 Côte d'Or,
Maison des associations, C7, 2 rue des Corroyeurs, 21000 DIJON